

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Rejeté

N° DN252

AMENDEMENT

présenté par

M. Giletti, M. Tonussi, M. Boccaletti, M. Sabatou, Mme Rimbert, M. Monnier, M. Limongi, Mme Martinez, Mme Lavalette, Mme Lechon, M. Jacobelli, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet et Mme Colombier

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement remet au Parlement, chaque année avant le 30 juin, un rapport présentant les recettes extra-budgétaires bénéficiant à la mission « Défense ». Ce rapport précise leur montant, leur origine, leur affectation, ainsi que leur caractère pérenne ou exceptionnel. Il évalue leur impact sur la sincérité et la soutenabilité de la programmation militaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir une information annuelle claire du Parlement afin d'assurer un contrôle effectif et une programmation militaire crédible.